

Information de Brexit

A partir du 30.03.2019 la Grande-Bretagne ne va plus être membre de la Communauté Européenne. En cas d'un scénario sans accord, le Royaume-Uni quitte la CE sans réglementations. Par conséquent les marchandises et les services sont soumises à l'Organisation Mondiale du Commerce.

C'est pourquoi nous aimons vous informer que l'entreprise n'achète pas des matériaux pour la production de vos produits du Royaume-Uni. Cela signifie que notre chaîne de production n'est pas en cause.

La direction

Viersen, 22.01.2019